



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية  
السكرتاريات  
ب. ص. ٣٢٤٣

ORGANIZATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE

Secretariat  
B. P. 3243

• Addis Ababa •

CONSEIL DES MINISTRES

TRENTE-ET-UNIEME SESSION ORDINAIRE

KHARTOUM, SOUDAN, 7-15 JUILLET 1978

CM/874 (XXXI) Add.7

21ème ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE  
DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)



21ème ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE  
DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)

I. INTRODUCTION

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a été créée en 1958 et célébrera en conséquence son 21ème Anniversaire l'an prochain.

2. Lors de sa 18ème Session tenue le 1er mai 1978 à Khartoum, le Comité exécutif de la Commission a décidé que le 21ème Anniversaire de la Commission soit célébré pendant tout le courant de l'année 1979. Soucieux de recueillir le soutien total des Etats membres de la Commission, le Comité exécutif a demandé que la célébration de l'Anniversaire fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour tant du Conseil des Ministres que de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se dérouleront en juillet 1978 à Khartoum.

3. Etant donné que la 15ème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement devra être saisie du rapport sur les travaux de la 31ème Session du Conseil, le Secrétaire général administratif estime qu'il n'est pas nécessaire que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence au Sommet comme un point séparé mais pense qu'il conviendrait plutôt de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil.

II. LA CELEBRATION

4. Comme il ressort du document E/CN.14/ECO/141 de la CEA ci-joint comme Annexe 1, l'intention de la Commission est d'organiser les festivités de l'anniversaire autour d'un thème en quatre objectifs tel qu'il est indiqué au paragraphe 4 du document. En outre, comme il est dit au paragraphe 5 du document, la Commission se propose de mettre en relief les efforts que déploie l'Afrique pour réaliser l'interdépendance économique parmi les Etats membres de l'OUA et de la CEA ainsi que l'autosuffisance collective sur le continent par l'organisation d'importantes réunions.

5. Alors que l'OUA apporte sa collaboration de routine à la CEA dans la recherche des solutions aux problèmes africains et à la promotion du développement du continent, participe déjà à la préparation de certaines de ces réunions, le Conseil voudrait bien exprimer son appréciation du travail qu'effectue la CEA en réaffirmant son soutien aux efforts du Secrétariat général de l'OUA dans sa coopération avec la CEA à tous les niveaux de ses efforts. Le Conseil voudrait particulièrement mandater le Secrétaire général administratif à collaborer avec le Secrétaire exécutif de la CEA dans les limites des ressources de l'Organisation.

6. Afin de faciliter la tâche au Conseil pour l'octroi d'un tel mandat au Secrétaire général administratif, il est joint au présent document un projet de résolution (Annexe 2) que le Conseil voudrait adopter avec ou sans amendements comme il lui conviendrait.

### III. DOCUMENTS ANNEXES

7. Les documents suivants figurent en annexes au présent rapport :

- a) Document CEA - E/CN.14/ECC/141 - "Le 21ème Anniversaire de la Commission" (Annexe 1) et
- b) Projet de résolution à adopter par le Conseil des Ministres avec ou sans amendements (Annexe 2).

DOCUMENT E/CN.14/ECO/141 DE LA CEA -

LE VINGT-ET-UNIEME ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION

1. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a été établie conformément aux dispositions de la résolution 671A(XXV) du 29 avril 1958 du Conseil économique et social, en application de la résolution 1155(XII) du 26 novembre 1957 de l'Assemblée générale. La première session de la Commission, qui a été convoquée par le Secrétaire général de l'ONU conformément aux dispositions du paragraphe 20 du mandat de la Commission a eu lieu à Addis-Abéba (Ethiopie) du 29 décembre 1958 au 6 janvier 1959.
2. Cette première session a constitué un événement historique d'une importance primordiale pour le continent africain. Depuis lors, seul le dixième anniversaire, célébré dans le cadre des réunions de la neuvième session qui a eu lieu à Addis-Abéba du 3 au 14 février 1969, a représenté une étape importante dans la vie de la Commission.
3. Cette dernière célébrera son vingt-et-unième anniversaire en 1979. Les Etats membres tiendront sans aucun doute à profiter de cette occasion non seulement pour entreprendre une évaluation déchirante des résultats obtenus par la région africaine dans le développement et l'intégration socio-économiques mais aussi pour se consacrer entièrement à la tâche consistant à accélérer le développement et l'intégration socio-économiques du continent. En conséquence, le thème central des célébrations du vingt-et-unième anniversaire de la Commission devrait être l'interdépendance économique et l'autonomie collective en Afrique.
4. Les célébrations qui seraient organisées au cours de ce thème central auraient un quadruple objectif, qui serait :
  - a) D'identifier les principaux éléments des différents systèmes de développement et styles de vie possibles pour la région africaine en fonction d'un examen critique des structures actuelles de développement et de leurs conséquences pour l'économie africaine ;

b) De créer une base solide qui permette d'encourager et de poursuivre une action collective dans les domaines prioritaires du développement où cette action est cruciale ;

c) D'identifier les efforts visant à faire naître la volonté politique des pays de la région africaine et à créer les moyens nécessaires pour donner une application pratique aux programmes et aux projets conçus pour parvenir à un développement plus harmonieux et plus intégré des économies des pays africains ;

d) De faire en sorte que les Etats membres de la Commission fournissent le maximum d'appui matériel, moral et politique à la Commission pour lui permettre de jouer un rôle extrêmement positif et dynamique en encourageant l'interdépendance et l'intégration économiques de l'Afrique.

5. En conséquence, le vingt-et-unième anniversaire ne devrait pas être célébré par un seul mais par toute une série d'événements qui seraient répartis sur une année entière et auraient lieu dans les différentes parties du continent. On prévoit les activités suivantes :

a) Du 8 au 13 janvier 1979 une Conférence sur les différents systèmes de développement et styles de vie possibles pour la région africaine aura lieu à Alger. Cette conférence, organisée par la CEA et le PNUD, ne marquera pas seulement le commencement des célébrations du vingt-et-unième anniversaire, elle apportera aussi une contribution importante aux activités ultérieures en identifiant les principaux facteurs des différents systèmes possibles de développement africain. En raison de son importance, on espère que cette conférence se situera au niveau politique et technique le plus élevé possible (c'est-à-dire que ses participants seront des Ministres responsables de la planification et du développement, des parlementaires s'intéressant aux problèmes du développement, des spécialistes de la planification économique et des fonctionnaires responsables de l'exécution des programmes et des projets de développement ainsi que des représentants du secteur privé). Cette conférence sera la première tentative de recherche d'une solution africaine aux problèmes du développement socio-économique qui puisse remplacer les approches actuelles, simples imitations de systèmes de développement conçus ailleurs ;

b) Cette conférence sur les différents systèmes de développement possibles sera suivie par la quatorzième session de la Commission et cinquième réunion de la Conférence des ministres qui doit avoir lieu à Rabat (Maroc). Le rapport de la Conférence d'Alger sera soumis à la Conférence des ministres, qui devra prendre des décisions de grande portée au sujet des propositions élaborées à Alger. La Conférence des ministres sera précédée de la septième réunion du Comité technique d'experts et par la vingtième session du Comité exécutif. On espère qu'une exposition technique et scientifique pourra être organisée à Rabat dans le cadre de ces réunions. Elle mettrait en relief la contribution apportée par l'Afrique et les problèmes devant lesquels ce continent se trouve placé ;

c) Immédiatement après la cinquième réunion de la Conférence des ministres et la quatorzième session de la Commission, la deuxième Conférence des gouvernements africains pour les annonces de contributions volontaires à l'appui du programme de travail de la CEA aura lieu elle aussi à Rabat, conformément à une décision prise à la Conférence pour les annonces de contributions tenue à Lagos en avril 1977. On espère que cette deuxième conférence pour les annonces de contributions obtiendra de meilleurs résultats que la première. Si les années 80 doivent être considérées comme la décennie de l'interdépendance économique et de l'autonomie collective de l'Afrique (comme on espère que la Conférence des ministres le décidera) il est extrêmement important que tous les Etats membres apportent de grosses contributions volontaires à l'appui du programme de travail et ordre de priorité approuvé de la CEA ;

d) A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a proclamé une Décennie des transports et de communications en Afrique pendant les années 1978 à 1988. On espère entreprendre en 1979 deux activités dans le cadre de cette Décennie. En premier lieu, une Conférence des ministres africains des transports et des communications examinera les programmes et les projets proposés pour la Décennie, surtout pour les deux premières années. Cette conférence pourrait être suivie dans le courant de l'année par une Conférence des donateurs qui serait convoquée par le Secrétaire général pour mobiliser des ressources pour l'exécution de programmes et de projets approuvés pour la Décennie ;

e) Dans le domaine de l'industrialisation, on envisage deux principales activités dans le cadre des célébrations. La première est le Colloque régional sur l'industrialisation, approuvé à la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie qui a eu lieu l'année dernière à Kaduna (Nigéria). Il sera suivi de la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie en août 1979 qui, en réponse à l'aimable invitation du Gouvernement ougandais, aura lieu à Kampala (Ouganda) afin de préparer la troisième Conférence générale de l'ONUDI qui doit se tenir à New Delhi en 1980 ;

f) En application de la résolution 2062(LXII) du 12 mai 1977 du Conseil économique et social sur les préparatifs de la Conférence mondiale de 1980 sur la Décennie des Nations Unies pour la femme, une conférence régionale aura lieu à une date indéterminée en 1979 à Lusaka (Zambie). Elle fournira une excellente occasion d'examiner en détail le rôle des femmes dans l'application des décisions prises à la quatorzième session de la Commission et assurera aussi la participation active des femmes aux célébrations du vingt-et-unième anniversaire de la CEA.

6. Cette liste d'activités pour les célébrations du vingt-et-unième anniversaire est donnée à titre indicatif et n'est nullement exhaustive. Une liste plus complète sera soumise au Comité exécutif à sa dix-neuvième session qui doit avoir lieu à Arusha (République-unie de Tanzanie) en octobre 1978. En attendant, le Secrétariat serait reconnaissant aux membres du Comité d'indiquer quelles activités ils considèrent mériter d'être ajoutées à cette liste. Il aimerait aussi que les gouvernements des Etats membres envisagent d'accueillir certaines activités (par exemple, les réunions des transports et des communications et le Colloque régional sur l'industrialisation) mentionnées au paragraphe précédent, dont on n'a pas encore décidé où elles auraient lieu.

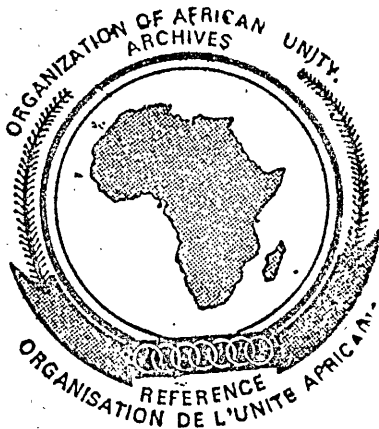
7. Outre les activités qui seront entreprises au titre du programme, on prévoit un certain nombre d'activités d'information. Au cours de l'année, une campagne de publicité (par la radio, la presse et la télévision) orientée vers la sensibilisation de l'opinion africaine à la nécessité et à l'utilité d'encourager l'interdépendance économique et l'autonomie collective africaines sera entreprise et poursuivie dans tous les Etats membres. En ce qui concerne la CEA elle-même, un film documentaire sur les activités qu'elle a exécutées au cours

CM/874 (XXXI) Add.7

Annexe 1

Page 5

des 20 dernières années est actuellement produit par le Service de l'information de l'ONU et pourra être projeté à Rabat. Le Secrétariat a également l'intention de publier un certain nombre de brochures, y compris une édition commémorative du Bulletin économique et social pour l'Afrique, pour célébrer cet anniversaire. On espère aussi pouvoir émettre un timbre commémoratif.





**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1978-07

# The Twenty-First Anniversary of the Commission (Agenda Item 10)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9759>

*Downloaded from African Union Common Repository*